
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres du conseil d'administration du
Réseau du patrimoine franco-ontarien****Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Réseau du patrimoine franco-ontarien** qui comprennent le bilan au **31 mars 2023**, et l'état du fonds d'administration et solde du fonds, l'état du fonds de prévoyance et solde du fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Réseau** au **31 mars 2023**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux **Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif**.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux **normes d'audit généralement reconnues du Canada**. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.


Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du réseau.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux **normes d'audit généralement reconnues du Canada** permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux **normes d'audit généralement reconnues du Canada**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Lekadir LLP,
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
September 25, 2023

ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Bilan	4
État de la réserve et l'actif net	5
Réserve - Administration RPFO	5
État des produits et charges	6
État du flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8-11
Renseignements complémentaires	12-13

BILAN
31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	74 050 \$	108 398 \$
Débiteurs (note 4)	34 645	98 211
Frais payés d'avance	3 302	5 196
	111 997	211 805
COLLECTION DE LIVRES ET OUTILS DE RÉFÉRENCE (note 2h)	1	1
	111 998 \$	211 806 \$
PASSIF, RÉSERVE ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire - Covid	45 000 \$	60 000 \$
Créditeurs et frais courus (note 6)	34 731	86 798
Revenus reportés (note 7)	6 181	21 629
	85 912	168 427
RÉSERVE ET ACTIF NET		
Actif net	22 836	40 129
Réserve - Administration RPFO (note 8)	3 250	3 250
	26 086	43 379
	111 998 \$	211 806 \$

Au nom du conseil d'administration,

Francis Thériault

Administrateur

J. K.

Administrateur

ÉTAT DE LA RÉSERVE ET L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	40 129 \$	26 934 \$
EXCÉDENT (DÉFICITAIRE) DES PRODUITS	(17 293)	13 195
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	22 836 \$	40 129 \$

RÉSERVE - ADMINISTRATION RPFO
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 250 \$	3 250 \$
TRANSFERT DE LA RÉSERVE	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 250 \$	3 250 \$

PRODUITS ET CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Adhésions des membres	5 103 \$	5 207 \$
Autres revenus	13 141	521
Chaînon - abonnements et publicité	13 432	16 918
Dons	8 782	6 160
Subventions (page 12)	202 216	683 583
	242 674	712 389
CHARGES		
Bande dessinées	25 035	74 167
Frais AGA, C.A. et comités	-	1 871
Frais de fonctionnement (page 13)	29 261	27 401
Frais d'impression et de production - le Chaînon (page 13)	31 451	25 686
Mois et prix du patrimoine	1 500	-
Outils de communications	3 046	400 763
Ressources humaines	184 674	169 306
	274 967	699 194
EXCÉDENT (DÉFICITAIRE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES, AVANT AUTRES PRODUITS	(32 293)	13 195
La partie pardonnée du prêt CUEC	(15 000)	-
EXCÉDENT (DÉFICITAIRE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(17 293) \$	13 195 \$

ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficitaire des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	(17 293) \$	13 195 \$
Variation nette des éléments hors caisse ne constituant pas des liquidités:		
Débiteurs	63 566	(46 874)
Frais payés d'avance	1 894	(4 619)
Créditeurs et frais courus	(52 067)	(24 150)
Revenus reportés	(15 448)	(382 734)
	(2 055)	(458 377)
LIQUIDITÉS PROVENANT DU FONCTIONNEMENT	(19 348)	(445 182)
ENCAISSE UTILISÉE DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Transfert prêt covid aux revenus du Chaînon	(15 000)	-
Diminution de l'encaisse durant la période	(34 348)	(445 182)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	108 398	553 580
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	74 050 \$	108 398 \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Réseau du patrimoine franco-ontarien est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. Le siège social de l'organisme est situé dans la ville d'Ottawa, province de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance. Advenant la dissolution ou la liquidation du "Réseau du patrimoine franco-ontarien", tous les avoirs qui resteront après paiement des dettes et obligations seront distribués à un ou des donateurs reconnus conformément à la Loi sur l'impôt.

Le Réseau du patrimoine franco-ontarien a pour mission de favoriser la concertation, assurer la liaison entre partenaires, représenter les intérêts des intervenants œuvrant dans tous les sous-secteurs d'activités du patrimoine franco-ontarien et canadien-français, appuyer les efforts de préservation et de mise en valeur du patrimoine franco-ontarien dans son ensemble.

Sans s'y restreindre, l'organisme poursuit les objectifs généraux suivants:

- appuie les efforts de préservation et de valorisation du patrimoine franco-ontarien;
- crée des occasions de réseautage et favorise un climat d'échange entre les intervenants du secteur ayant un intérêt à sa mission;
- encourage le partage d'expertises et stimule et favorise le développement de partenariats entre les intervenants des sous-secteurs du patrimoine franco-ontarien;
- facilite l'accès aux outils et aux ressources liées au patrimoine franco-ontarien afin de desservir non seulement l'ensemble du territoire ontarien, mais également les intervenants de l'extérieur de la province;
- offre des services d'appui et de formation qui répondent aux besoins des intervenants des sous-secteurs du patrimoine franco-ontarien, et
- s'acquitte des mandats provenant de ses membres et partenaires.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date d'arrêté des comptes et au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction lorsque celle-ci disposera ultérieurement d'informations supplémentaires. Les ajustements, s'il y a lieu, sont enregistrés au fur et à mesure que l'information est connue.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**c) Débiteurs**

Les directeurs considèrent les débiteurs comme totalement recouvrables, donc aucune réserve pour mauvaises créances est nécessaire.

d) Instruments financiers*Disponibles à la vente*

L'encaisse, les débiteurs et les frais payés d'avance sont classifiés comme disponibles à la vente. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. À chaque date subséquente de bilan, ils sont comptabilisés à la juste valeur avec toute variation de la juste valeur étant enregistrée dans l'état de l'évolution des actifs nets dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent, lorsqu'ils possèdent une valeur de marché coté dans un marché actif. Les frais de transactions, si applicable, sont comptabilisés au net sur le montant initialement reconnu.

RESEAU DU PATRIMOINE FRANCO-ONTARIEN

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023*Autres passifs financiers*

Les autres passifs financiers comprennent les créiteurs et frais courus, et les revenus reportés. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur et subséquemment au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de transactions, si applicable, sont comptabilisés au net sur le montant initialement reconnu.

e) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale reçue pour des programmes spécifiques non amorcés à la date de fin de période est présentée comme aide gouvernementale reportée.

f) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

g) Apports reçus sous forme de dons et services

Le matériel donné et les services rendus sont comptabilisés comme un produit et une charge à la valeur marchande quand ils peuvent être évalués comme tels.

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

h) Collection de livres et outils de référence immobilisés

La collection de l'organisme est composée de livres et d'outils de référence en histoire et généalogie. Les livres et les outils référence sont conservés et disponibles dans les 5 centres de ressources locaux de l'organisme. L'organisme dispose également d'une collection de livres et d'outils de référence numérisés qui sont disponibles dans la zone sécurisée de son site internet.

i) Collection de livres et outils de référence immobilisés

L'organisme a pour politique de passer en charge au cours de l'exercice, les acquisitions courantes. Les produits de leur vente seront utilisés pour l'acquisition de d'autres outils qui s'ajouteront dorénavant seulement à la collection numérisée de l'organisme. Étant donné les difficultés liées à la détermination d'une valeur raisonnable pour ces actifs, la collection est présentée au bilan à une valeur nominale de 1 \$. Les frais d'entretien et autres dépenses engagées à l'égard de la collection dans les 6 centres de ressources locaux sont la responsabilité des comités de direction locaux.

3. RELATIONS AVEC LES CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX

L'organisme a à son actif 4 centres de ressources locaux qui sont responsables de desservir la clientèle et la réalisation de la mission, des buts et de la programmation de l'organisme au niveau local. Chaque centre a un comité de direction, est responsable de ses propres charges de fonctionnement et adopte une programmation qui est conforme à la mission et aux buts de l'organisme. Certains frais de fonctionnement et de gestion de l'organisme sont facturés aux centres de ressources locaux au coût réel.

Depuis le 1er décembre 2009, les revenus d'adhésions sont gérés et reçus par le secrétariat provincial de l'organisme. Préalablement versés à 100% aux centres de ressources locaux, les revenus d'adhésion sont maintenant divisés à part égale entre l'organisme et ses centres de ressources locaux.

Les centres de ressources locaux bénéficient de l'appui de bénévoles, d'apports sous formes d'imprimés et de services de l'organisme, de l'accès aux livres et aux outils de références de la collection permanente dans leur centre de recherche respectif et de l'accès à la collection numérisée dans la zone sécurisée du site internet de l'organisme.

4. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	11 056 \$	33 161 \$
Sommes à recevoir de l'état - TVH	5 650	43 069
Subvention à recevoir	17 939	21 981
	34 645 \$	98 211 \$

RESEAU DU PATRIMOINE FRANCO-ONTARIEN

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

5. **EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme bénéficie d'une marge de crédit autorisée pour un montant de 30 000 \$ qui porte un intérêt au taux annuel de 8,25%. Cette marge de crédit n'était pas utilisée au 31 mars 2023.

6. **CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	30 889 \$	83 910 \$
Sommes à remettre à l'État	3 842	2 888
	34 731 \$	86 798 \$

7. **REVENUS REPORTÉS**

	2023	2022
Adhésions des membres	1 969 \$	1 968 \$
Abonnement et publicités - Chaïnon	3 562	4 437
Autres	650	15 224
	6 181 \$	21 629 \$

8. **RÉSERVE - ADMINISTRATION RPFO**

La réserve - Administration RPFO a été créée dans le but de permettre d'avoir accès à certains fonds pour supporter les frais de fonctionnement et de ressources humaines du RPFO dans le cas d'une baisse significative et imprévue des revenus de l'organisme. L'objectif est de créer, d'ici quelques années, une réserve équivalente aux dépenses de fonctionnement et de ressources humaines pour couvrir une période de 3 mois.

9. **DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Au cours de l'exercice, la majorité des produits proviennent de contributions gouvernementales. La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de l'organisme serait affectée par la perte de ces produits.

10. **INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entreprise aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars, 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposée à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et du non renouvellement de ses subventions.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux effets à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

RESEAU DU PATRIMOINE FRANCO-ONTARIEN**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 MARS 2023****11.****GESTION DU CAPITAL**

L'organisme considère comme capital le solde détenu comme actifs nets non affectés, ce qui est généralement la différence entre les actifs et les passifs tel que présenté au bilan. L'organisme reçoit des subventions de différents paliers gouvernementaux fédéraux, provinciaux et autres tel que présenté sur l'état des produits et charges pour la livraison des programmes qui respecte la description de l'organisme tel que défini dans le sommaire des principales conventions comptables. Ces fonds sont maintenus et reçus selon les règles des différentes ententes de subventions et la direction est responsable pour le respect des règles de ces ententes.

Les objectifs de l'organisme pour gérer son capital est de protéger sa capacité de poursuivre sa continuité d'exploitation afin de livrer ses services à ses membres.

La direction maintient son capital en s'assurant que des budgets d'opérations annuels sont développés et approuvés par le conseil d'administration et les agences de financement pour ces programmes spécifiques, basé sur les sources de financement connues ou estimées chaque année. Ces budgets sont partagés avec les membres de la direction et les employés de l'organisme pour s'assurer que le capital soit maintenu. L'organisme était en conformité avec toutes ses exigences en capital au cours de l'année.

12.**CHIFFRES COMPARITIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

	2023	2022
SUBVENTIONS		
Ministère de la Culture de l'Ontario:		
Fonctionnement	64 000 \$	64 000 \$
Programme expérience été	7 378	-
	71 378	64 000
Patrimoine canadien:		
Fonds COVID	25 484	16 729
Développement des communautés de langues officielles	42 000	42 000
Bandes dessinées	-	40 500
Jeunesse Canada au Travail	11 803	9 463
	79 287	108 692
ACFO Ottawa	20 000	-
Collège éduccentre	-	26 500
Fondation Trillium de l'Ontario	22 074	52 926
Service Canada: Emplois d'été Canada	9 477	4 465
Vice-Versa	-	427 000
	51 551	510 891
	202 216 \$	683 583 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

2023

2022

CHARGES PAR FONCTIONS

Frais de fonctionnement

Assurances	6 185 \$	4 266 \$
Frais de bureau	3 430	2 928
Honoraires professionnels	10 571	11 078
Intérêts et frais bancaires	1 335	1 359
Location d'équipements	1 527	3 043
Publicité et promotion	2 888	1 624
Télécommunications	3 325	3 103
	29 261 \$	27 401 \$

Frais de production et de livraison du Chaînon

Frais de coordination	13 500 \$	8 000 \$
Frais d'impression et de graphisme	15 291	14 355
Frais postaux	2 661	3 331
	31 452 \$	25 686 \$